

# Flexanville

## Mairie de FLEXANVILLE

Arrondissement de Rambouillet

Canton d'Aubergenville

Communauté de Communes

de Cœur d'Yvelines

3 rue de la mairie

78910 FLEXANVILLE

Tél: 01.34.87.23.05

Fax: 01.30.88.30.65

Mail: [mairie.flexanville@wanadoo.fr](mailto:mairie.flexanville@wanadoo.fr)

Site : [www.flexanville.fr](http://www.flexanville.fr)

**DÉCEMBRE**

**2016**



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/12/2016

L'an deux mil seize,

Le deux décembre à vingt heures quarante-cinq,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

Etaient présents : Didier SAUSSAY, Claudine RICOU, Roland FONTAINE, François LIGNEY, Stéphane BENYAMINE, Régine CENAC-MORTHE, Edite DA SILVA, Laurent ESCRIVA, Christian JAROSZ, Filipe MARTINS, Nadine PERRIN, Didier PIETTE, Valérie PRAT, Florent SOULARUE.

Monsieur Laurent ESCRIVA est désigné comme secrétaire.

Lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé sans observation.

Nous passons ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

## BUDGET

- **DÉCISION MODIFICATIVE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications suivantes sur le budget 2016

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 11 Article 60631 : - 6 383 €

Chapitre 14 Article 73925 : + 6 383 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve ces modifications.

- **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer afin que les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 soient prises en compte (notamment pour les travaux de la rue des Prés).

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de voter les dépenses d'investissement avant le budget 2017.

- **INDEMNITÉ DE GESTION DE LA PERCEPTRICE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le montant de gestion à verser à Madame La Perceptrice de Montfort l'Amaury. Ce montant est calculé par un pourcentage sur les dépenses annuelles de la commune.

Le montant de cette indemnité est fixé à 393.89 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et 1 abstention, approuve l'indemnité de gestion de la perceptrice.

- **DEMANDE D’AFFILIATION VOLONTAIRE AU CIG (Centre de Gestion)**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu’il y a lieu de délibérer sur la demande d’adhésion de l’établissement public Interdépartemental Yvelines / Hauts de Seine au CIG.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix pour et 3 absentions, valide cette demande.

## **TRAVAUX**

- **TRAVAUX ÉCOLE**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la société NEGOFLEX pour la mise en sécurité de l’école depuis l’instauration de l’état d’urgence (installation d’un portillon de secours derrière l’école, remplacement de la sonnette, mise en place d’un éclairage extérieur).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 12 voix pour et 2 absentions, accepte ce devis.

- **CHAUDIÈRE MAIRIE**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la société SES pour la réparation de la chaudière de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité des membres présents, accepte ce devis.

## **DIVERS**

- **CLECT (Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il y a lieu de délibérer sur le rapport de la CLECT 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 10 voix pour et 4 absentions, émet un avis favorable au rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes « Cœur d’Yvelines ».

- **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015 DE CŒUR D'YVELINES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2015 de Cœur d'Yvelines.

- **RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2015 sur le service d'élimination des déchets ménagers.

- **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015 DU SITERR (Syndicat Intercommunal de Transport et d'Équipement de la Région de Rambouillet)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2015 du SITERR.

- **SIVOM DE MONTFORT L'AMAURY (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Montfort l'Amaury)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conséquences fiscales de l'intégration du SIVOM.

- **FUSION SIERO (Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Région d'Orgerus) /SIEPRO (Syndicat Intercommunal d'Énergie de Prouais)**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la fusion SIERO/SIEPRO et qu'il y a lieu de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve la fusion de ces deux syndicats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :**

Lundi, Jeudi, Vendredi, Samedi : de 10h à 12h.

Mardi : de 17h à 19h.

Permanence des élus le mardi de 18h à 19h et le samedi de 11h à 12h.